

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Conseil municipal du Gosier : 18 points adoptés à l'unanimité dont le budget primitif 2023 de la Ville et le budget du Palais des sports**

GOSIER, LE 16 DÉCEMBRE 2022 — Le dernier conseil municipal de l'année s'est déroulé le 15 décembre 2022 sous la présidence de Cédric CORNET, maire du Gosier.

18 points adoptés à l'unanimité par l'assemblée des élus dont :

#### **Le budget primitif 2023 de la ville et le budget primitif 2023 du Palais des Sports**

Le budget de la ville s'inscrit dans la continuité du rapport sur les grandes orientations budgétaires présenté au conseil municipal du 6 décembre, et s'élève à un montant de 65,9 M€ réparti en :

- **Fonctionnement** : 49 400 000 €
- **Investissement** : 16 562 006 €

Ce budget de reprise normale des activités est en hausse de 3% par rapport à 2022 sans augmentation des impôts communaux depuis le début de la mandature.

- Une enveloppe de 300 000 € au bénéfice de plus de 60 associations du Gosier, contre 35 en 2020.
- Un accompagnement des personnes les plus fragiles renforcé avec une hausse significative de la subvention octroyée au CCAS de la commune à plus d'un million d'€.
- Une bonne reprise du Palais des sports et de la culture où dès la 1<sup>ère</sup> année, la ville a réduit sa subvention d'équilibre, présageant ainsi une autonomie financière à venir dans les prochains exercices. Jusqu'en 2020, le Palais coûtait 2M€, en 2022, la subvention d'équilibre n'est que de 350 000 €.
- Plus de 800 000 € de crédits consacrés à la réfection des voies communales
- Plus de 600 000 € de crédits supplémentaires pour les opérations d'élagage et de fauchage.
- Une gestion efficace des ressources humaines avec le non remplacement des départs et des contractuels, plaçant l'effectif aujourd'hui à 598, au lieu de 668 en 2019.